

Adresse de la société populaire de Conches, lors de la séance du 15 prairial an II (3 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Conches, lors de la séance du 15 prairial an II (3 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) pp. 259-260;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_13910_t1_0259_0000_9

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Séance du 15 Prairial An II

(Mardi 3 Juin 1794)

Présidence de PRIEUR (de la Côte-d'Or)

La séance est ouverte à onze heures.

1

Un secrétaire donne lecture d'une lettre de Jacob Dupont, député du département d'Indre-et-Loire, par laquelle il annonce que l'état de sa santé ne lui permet pas de reprendre ses fonctions, et demande que son suppléant soit appelé.

La Convention nationale renvoie la lettre au comité des décrets (1).

2

Un secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 5 prairial; la rédaction en est adoptée.

Un membre donne lecture de la correspondance (2).

3

Le tribunal du district de Pontarlier (3) applaudit aux travaux de la Convention nationale.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Pontarlier, 6 prair. II] (5).

« Citoyens représentans,

Que vos opérations sont sublimes ! elles sont dignes d'admiration de la reconnaissance la plus entière ! Par votre décret qui abolit l'esclavage des gens de couleur, vous avez proclamé la

(1) P.V., XXXVIII, 300. *Mess. soir*, n° 655; *C. Univ.*, 16 prair.; *J. Sablier*, n° 1358.

(2) P.V., XXXVIII, 300.

(3) Doubs.

(4) P.V., XXXVIII, 300. Bⁿ, 19 prair. et 23 prair.; *M.U.*, XL, 379.

(5) C 305, pl. 1146, p. 19.

liberté universelle. Par votre décret qui fait cesser la mendicité, qui établit des secours aux indigens, vous avez proclamé le bonheur de tous. Par votre décret qui institue des fêtes nationales et décadaires, la vertu est honorée dans tous les temps. Par votre décret qui reconnaît au nom du peuple français, l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme, vous avez sanctionné ce sentiment intime dans le cœur des vrais républicains, par ce décret vous avez anéanti le monstre de l'athéisme qui ne présentait au patriote vertueux que le chaos, que le néant; par ce décret vous avez atterré nos ennemis, paralysé la malveillance, confondu la calomnie. Continuez, Législateurs philosophes, vos immortels travaux qui font de la France le sanctuaire de la morale publique, de la véritable grandeur, de la solide gloire; continuez vos immortels travaux où vous développez aux yeux de l'univers étonné, la justice d'Aristide, la sagesse de Socrate, la loyauté de Régulus, le stoïcisme de Caton et la fermeté de Brutus ».

BEVALET (*présid.*), MASSON, ROBELOT, JOLY, (*juges*), PION (*comm^{re} nat.*), ROUSSELOT (*gref-fier*).

4

La société populaire de Conches, département de l'Eure, demande que la Convention nationale reste à son poste; elle lui fait hommage des prémices de son travail pour la fabrication du salpêtre.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Conches, 26 flor. II] (2).

« Citoyens représentans,

La société populaire de cette commune s'empresse de vous envoyer les prémices du travail soutenu et opiniâtre de la républicaine Lemarchand. Cette vertueuse citoyenne se fait honneur d'être en horreur aux aristocrates; elle n'a jamais eu d'autre désir que d'assassiner les

(1) P.V., XXXVIII, 300. *Rép.*, n° 166; *Audit. nat.*, n° 619; *J. Lois*, n° 614; *Mon.*, XX, 646.

(2) C 306, pl. 1160, p. 6.

tyrans; pendant que l'aristocratie distille ses poisons, elle s'occupe à lessiver la terre salpêtre, sature les eaux et les évapore. Un autre envoi produit de nos opérations suivra bientôt celui-ci. Vous, Citoyens législateurs, frappez les coupables et restez à votre poste. S. et F.»

RAIMOND, LESAGE, GOUPIL.

5

Le conseil-général, le comité de surveillance, la justice-de-peace et la société populaire de la commune de Collobrières, départ. du Var, invitent la Convention nationale à rester à son poste; protestent que s'ils sont pauvres en biens, ils sont riches en patriotisme, et jurent respect, amour et reconnaissance.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Collobrières, 11 flor. II] (2).

« Immortels législateurs,

Sequéstrés pour ainsi dire du reste de la République, environnés de bois, de montagnes, échappés des griffes des scélérats sectionnaires de cette commune et de l'infâme Toulon, les patriotes de Collobrières viennent vous parler un langage agreste mais sincère. La reconnaissance le dicte, la vertu ne dédaignera pas de l'entendre.

Le tyran et tous ses complices punis, des villes rebelles domptées, les despotes coalisés frappés de terreur et fuyant loin des soldats républicains; 1200 mille héros sur nos frontières, les traîtres, les scélérats, les intrigants, les faux patriotes démasqués et livrés au glaive de la loi; l'innocence protégée, la vieillesse respectée, l'indigence secourue, les droits de l'homme proclamés en présence de l'Être Suprême, une constitution démocratique, un gouvernement révolutionnaire, la liberté et l'égalité planant sur toute la France, la destruction de tous les abus, le triomphe de toutes les vertus républicaines, voilà votre ouvrage.

Vertueux montagnards, nous ne vous félicitons sur aucun fait particulier; marqués au coin de l'immortalité, tous vos travaux excitent et notre admiration et notre gratitude.

Nous ne vous dirons pas: *restez à votre poste*, ce langage nous paraîtrait insultant pour vous. Vous êtes trop grands pour terminer si tôt une carrière commencée avec tant de zèle, continuée avec tant d'intrépidité!

Nous voulons la liberté, des monstres l'attaquent, vous êtes là... Rois, despotes, tyran, assassins de toute espèce, tremblez! Du haut de la montagne où siègent le mérite, les talents, toutes les vertus, nos législateurs vont lancer la foudre sur vous; dirigée par leurs mains habiles, elle vous pulvérisera et la postérité juste et reconnaissante les proclamera les vengeurs du genre humain.

(1) P.V., XXXVIII, 301. B⁴ⁿ, 19 prair.; J. Sablier, n° 1358.

(2) C 305, pl. 1146, p. 24.

Pour nous, embrasés d'un saint enthousiasme pour tout ce qui émane de votre sagesse, pauvres en biens de la fortune mais riches en patriotisme, nous vous jurons respect, soumission, amour et reconnaissance.

Vive la République, vive la Convention, vivent à jamais les sans-culottes montagnards; périsse quiconque veut un maître.»

CASY, SIMON, BREMOND, BERNARD, AUMERAN, AUMERAN, AUMERAN, AILLET, LAUGIER, FOURNIER, BERNARD, SÈRE, FILLO [et 10 signatures illisibles].

6

La société populaire de Plouay, département du Morbihan, félicite la Convention sur ses travaux. et l'invite à ne descendre du sommet de la Montagne qu'au moment où l'édifice de la République sera immuablement assuré.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Plouay, s.d.] (2).

« Citoyens représentans du peuple,

Des scélérats, habiles à dissimuler, à tout corrompre, à dégrader les esprits et les cœurs, à employer le langage et les moyens, tantôt d'une immoralité séductrice, tantôt d'un patriotisme également audacieux et hypocrite, paraient donc encore la chute de la liberté et le renouvellement de nos fers... Les perfides! ils croyaient déjà voir luire le moment de consommer l'attentat... mais l'œil perçant de votre vigilance paternelle suivait ce Hébert, ce Danton et leurs complices, tous ces conspirateurs jusqu'à dans leurs repaires les plus obscurs de leurs crimes; vous avez observé leurs trames contre notre bonheur, leurs machinations pour nous replonger dans l'esclavage, et vous vous êtes levés pour les dénoncer à la nation et ils n'ont plus existé, les monstres... Tel est le triomphe du courage, de la vertu sur la perversité des âmes vendues aux forfaits et stipendiées par la tyrannie. Nos cœurs applaudissent dans toute la vivacité du sentiment, dans tous les transports de la reconnaissance, et notre société naissante instituée sous les auspices de celle régénérée de Lorient et de Hennebont vous présente les hommages de la félicitation la plus entière sur votre courage à défendre le salut du peuple, sur vos travaux immortels pour sa prospérité. Au nom de la patrie, Citoyens représentans, ne quittez pas votre poste, ne descendez pas de la montagne jusqu'à ce que vous ayez immuablement assuré l'édifice de la République une et indivisible contre toutes les tempêtes politiques qui le menacent si vainement de destruction.»

LEBRIÈRE (présid.), LECORRECT.

(1) P.V., XXXVIII, 301. B⁴ⁿ, 19 prair.; Mon., XX, 646.

(2) C 306, pl. 1160, p. 4.